

**RAPPORT N°12**

.....  
**SUBVENTION A L'ETUDE DE RECONVERSION DU CENTRE DE TRI DES EMBALLAGES  
MENAGERS « CLAUSTRE ENVIRONNEMENT »**

Monsieur le Président expose :

Vu l'article L. 5711-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L. 5211-5, III du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 23 octobre 2019,

Dans le cadre du futur déploiement de l'Extension des Consignes de Tri (ECT) à l'ensemble des emballages plastiques, le centre de tri « Claustre Environnement » ne pourra plus répondre aux évolutions technologiques exigées.

Cette fermeture menace des emplois et de l'activité économique locale. CLAUSTRE ENVIRONNEMENT, aidé par CITEO, le VALTOM et AMBERT LIVRADOIS FOREZ envisage et étudie une reconversion du centre de tri des emballages vers de nouvelles activités de valorisation et de traitement répondant à des besoins du territoire.

Pour ce faire, une étude de faisabilité sera commanditée par CLAUSTRE ENVIRONNEMENT que CITEO est en mesure de financer à hauteur de 50 % plafonnés à 25 000 € HT de dépenses.

En complément, une subvention peut être apportée par le VALTOM mais aussi par AMBERT LIVRADOIS FOREZ pour l'étude relative au centre de tri Claustre Environnement.

Un plan de financement prévisionnel a été établi comme suit :

Coût étude	Financement Citéo : 50 % plafonné	Subvention EPCI collecte ALF : 15 %	Subvention VALTOM : 15 %
23 500 € HT	11 750 € HT	3 450 € HT	3 450 € HT

La participation du VALTOM et d'Ambert Livradois Forez s'établiraient donc à 3 450 € HT pour l'étude relative au site de Claustre Environnement selon les modalités prévues dans le cadre de la convention jointe.

Sur proposition du Président,

**Délibération,**

il vous est proposé :

- d'approuver le versement d'une subvention de 3450 HT à Claustre Environnement pour la reconversion du site.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention actant ces subventions,
- de charger Monsieur le Président de l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération.